

MOORFA et FORMATION DES MAITRES

RAPPEL SUR LA MARCHE A SUIVRE POUR L'ORGANISATION DES STAGES MOFAA ET SUR LA « FORMATION DES MAITRES »....

Pour Organiser un Stage MOFAA, les Sociétés ou Fédérations Canines doivent :

Φ En faire la demande auprès de la Société Centrale Canine : Mme Christine MOUSSAOUI - SOCIETE CENTRALE CANINE - 155 Avenue Jean Jaurès – 93535 AUBERVILLIERS CEDEX - christine.moussaoui@centrale-canine.fr,

Elle vous transmettra ensuite les coordonnées de l'intervenant vétérinaire, ainsi que les documents à remettre aux participants (documents à commander à la clôture des inscriptions) & les formulaires de remboursement de l'intervenant SCC (voir fiches de remboursement) Φ Choisir votre intervenant parmi la liste des Formateurs SCC. Φ Prévoir une salle suffisamment grande pour 50 personnes, un vidéo projecteur et les déjeuners pour les participants (repas et documents compris dans le prix du stage), prévoir l'hébergement & la restauration de vos intervenants. NB : Quand vous connaissez le nombre des participants inscrits au stage, prévenir au moins une semaine à l'avance Christine MOUSSAOUI qui vous fera parvenir, à l'adresse que vous lui indiquerez, les livrets SCC destinés aux stagiaires...Elle transmettra ces renseignements au SNVEL qui vous fera parvenir les livrets concernant l'intervention vétérinaire...

Pour pouvoir participer à un stage MOFAA : Vous devez :

Φ Etre titulaire d'une des formations ci-dessous FORMATION CUN-CBG :

Entraîneur de Club ou Moniteur habilité au mordant FORMATION CNEAC :

Moniteur 1er Degré ou Moniteur 2ème Degré

Φ Avoir l'autorisation de votre Président de Club. Pour la « Formation des maîtres des chiens catégorisés » : Pour recevoir l' « outil pédagogique » (Power Point pour projection + texte papier), il faut que le Président du Club auquel appartiennent les Moniteurs habilités envoie un E-mail à Christine MOUSSAOUI...Elle lui enverra par messagerie ces deux documents... NB : Vous pouvez demander également à Christine MOUSSAOUI qu'elle vous fasse parvenir des livrets format A5 destinés aux moniteurs qui auront été habilités par leurs Préfectures pour la « formation des maîtres » et qui pourront les proposer éventuellement aux personnes intéressées qui participeront à ces formations réglementaires